# La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en Bretagne

**L'économie résidentielle, sphère des activités de commerce et services à la population, rassemble deux postes salariés sur cinq en Bretagne. Elle est plus développée dans les zones d'emploi du littoral tandis que la sphère productive concentre davantage d'emplois dans celles du Centre et de l'Est de la région. Dans ces territoires aux activités spécialisées, notamment dans les industries agroalimentaires, les postes salariés sont regroupés dans quelques grands établissements et sont souvent faiblement qualifiés.**

Au 31 décembre 2004, dans les établissements employeurs de Bretagne on compte 960 000 postes de travail salariés (hors intérim), soit 4,5 % du total de la France métropolitaine. Ces postes appartiennent à la sphère productive, à celle de l'économie résidentielle ou de la fonction publique.

## La sphère productive distribue 40 % de la masse salariale

En Bretagne, fin 2004, la répartition des postes de travail salariés entre les sphères productive (36 %), résidentielle (40 %) et publique (24 %) est proche de celle observée dans l'ensemble des régions métropolitaines hors Île-de-France.

Dans la région, les industries agroalimentaires rassemblent 6 % des postes salariés, soit 4 points de plus que dans les autres régions de province. Par

**Part des différentes sphères d'activités dans les postes salariés et la masse salariale en 2004** *(en %)*

| | | Bretagne | | Métropole hors Île-de-France | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Postes salariés au 31 décembre | Masse salariale | Postes salariés au 31 décembre | Masse salariale |
| **Sphère productive** | | 35,7 | 39,5 | 35,9 | 41,4 |
| *dont* | *Industries agricoles et alimentaires** | *6,3* | *6,4* | *2,4* | *2,6* |
| | *Services aux entreprises* | *8,6* | *10,0* | *9,1* | *10,2* |
| | *Industries des biens intermédiaires* | *4,8* | *5,2* | *7,6* | *8,9* |
| | *Industries des biens d'équipement* | *3,7* | *4,6* | *3,9* | *5,0* |
| | *Industries des biens de consommation* | *2,4* | *2,5* | *2,7* | *3,0* |
| | *Industrie automobile* | *1,2* | *1,4* | *1,4* | *1,7* |
| | *Activités immobilières* | *0,3* | *0,2* | *0,3* | *0,2* |
| **Sphère résidentielle** | | 40,4 | 35,4 | 40,2 | 34,5 |
| *dont* | *Construction* | *6,9* | *5,8* | *6,6* | *5,5* |
| | *Services aux particuliers* | *5,1* | *3,8* | *5,1* | *3,7* |
| **Sphère fonction publique** | | 23,9 | 25,1 | 23,9 | 24,1 |
| **Total** | | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)*
** Sauf cuisson de produits de boulangerie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie.*

ailleurs, les industries des biens intermédiaires ont un poids moins important qu'ailleurs (5 % des postes, soit 3 points de moins qu'en province).

Comme dans les autres régions, la sphère productive distribue le volume de rémunérations le plus important : 40 % de la masse salariale. Et c'est plus particulièrement dans les télécommunications, la recherche et développement ainsi que dans les industries des équipements électriques et électroniques que les salariés sont les mieux rémunérés. Ces activités à forte valeur ajoutée sont principalement implantées dans les zones d'emploi de Rennes, Brest et Lannion.

## Le littoral est davantage tourné vers l'économie résidentielle

C'est dans les zones d'emploi du littoral breton, densément peuplées et touristiques, que la proportion de postes salariés dans l'économie résidentielle est la plus importante. A la fin 2004, avec 51 % de postes de travail dans cette sphère, Auray se situe au 21e rang français, et Saint-Malo au 44e avec un taux de 47 %. La zone de Lorient fait exception : bien que dotée d'un long littoral, la sphère résidentielle y a un poids moins élevé que dans l'ensemble de la région. Certains secteurs de l'économie productive y sont fortement représentés comme la construction navale.

En revanche, dans le Centre et l'Est de la Bretagne, la part des postes salariés dans l'économie productive est plus

**La part de la sphère productive dans les zones d'emploi au 31/12/2004**

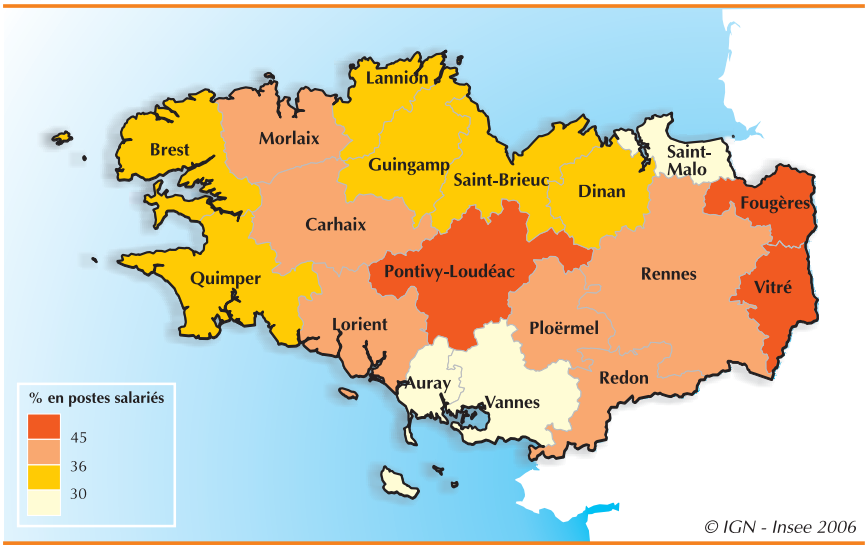


*Source : Insee, Clap*

Lecture : dans les zones d'emploi de Fougères, Vitré et Pontivy-Loudéac la sphère productive rassemble plus de 45 % des postes salariés.

**La part de la sphère fonction publique dans les zones d'emploi au 31/12/2004**

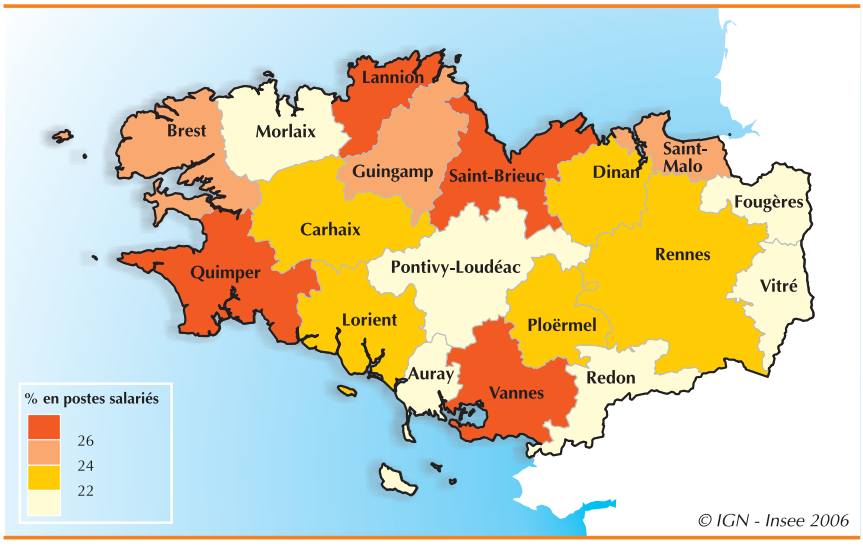


*Source : Insee, Clap*

**La part de la sphère économie résidentielle dans les zones d'emploi au 31/12/2004**

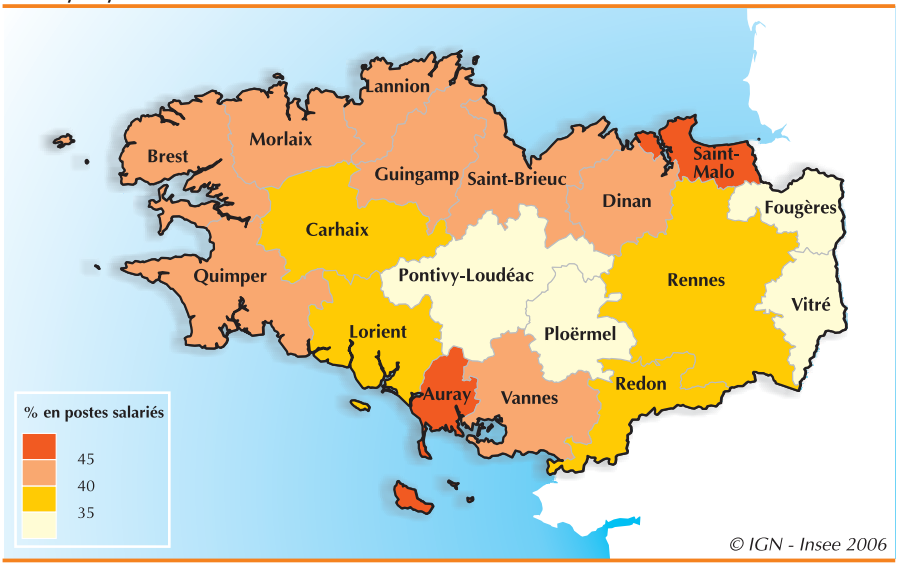


*Source : Insee, Clap*

**Postes salariés et masse salariale par zones d'emploi en 2004**

| Zones d'emploi | Postes salariés au 31 décembre | Part dans les postes salariés régionaux (en %) | Part dans la masse salariale régionale (en %) |
|---|---|---|---|
| Dinan | 21 683 | 2,3 | 2,1 |
| Guingamp | 22 630 | 2,4 | 2,2 |
| Lannion | 23 820 | 2,5 | 2,6 |
| Saint-Brieuc | 75 910 | 7,9 | 7,7 |
| Brest | 112 138 | 11,7 | 12,2 |
| Morlaix | 37 841 | 4,0 | 3,9 |
| Quimper | 86 760 | 9,1 | 8,9 |
| Carhaix | 15 805 | 1,7 | 1,5 |
| Fougères | 21 736 | 2,3 | 2,1 |
| Rennes | 240 366 | 25,0 | 27,0 |
| Saint-Malo | 36 371 | 3,8 | 3,6 |
| Vitré | 25 117 | 2,6 | 2,5 |
| Redon | 21 134 | 2,2 | 2,0 |
| Auray | 19 695 | 2,1 | 1,9 |
| Ploërmel | 17 237 | 1,8 | 1,6 |
| Vannes | 64 482 | 6,7 | 6,6 |
| Lorient | 77 268 | 8,1 | 8,0 |
| Pontivy-Loudéac | 36 047 | 3,8 | 3,6 |
| **Bretagne** | **956 040** | **100,0** | **100,0** |

*Source : Insee, Clap*

importante qu'ailleurs. A ce titre, les zones d'emploi de Vitré (55 %) et Fougères (49 %) figurent respectivement aux 8e et 34e rangs parmi les 348 zones françaises. Celle de Pontivy-Loudéac se positionne au 54e rang.

Deux tiers des emplois publics sont localisés dans six zones d'emploi : Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes, sièges des préfectures de département mais aussi Brest et Lorient. Les effectifs sont rassemblés essentiellement du fait de la concentration des agents de l'Etat. Les salariés des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière sont plus répartis sur l'ensemble du territoire.

C'est à Vannes et Saint-Brieuc que le poids de l'emploi public est le plus élevé parce que leur taille est relativement modeste au regard de leur statut de préfecture mais également parce que l'économie productive y est moins pourvoyeuse d'emplois.

La sphère publique est largement représentée dans la zone d'emploi de Lannion par les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

## Zones d'emploi de taille modeste : une économie productive spécialisée

Les établissements de l'appareil productif, contrairement à ceux de l'économie résidentielle dont l'implantation et les débouchés sont liés à la population, sont plus susceptibles de délocalisations. La sphère productive est donc la plus exposée aux mutations économiques. Pour la main-d'œuvre locale, le risque est d'autant plus élevé que la diversification des activités et donc les perspectives de reclassement y sont plus faibles, en cas de réductions d'effectifs dans certains secteurs d'activités.

La proportion de postes dans l'industrie agroalimentaire est trois fois plus importante dans les zones d'emploi de Carhaix et de Pontivy-Loudéac qu'ailleurs dans la région. Dans la zone de Lannion la part des postes de travail consacrés aux technologies de l'information et de la communication est six fois plus élevée que dans le reste de la région. Ces emplois relèvent à la fois de l'industrie (comme la fabrication de composants électroniques) et des activités tertiaires (comme les services de télécommunication). A Brest et Lorient la

construction navale joue un rôle majeur.

La zone d'emploi de Rennes est la seule zone d'emploi de la région dans laquelle la construction automobile a un poids important. Les emplois liés à ce secteur se localisent aussi dans les zones d'emploi voisines qui abritent les fournisseurs et équipementiers de cette industrie (Faurecia intérieur industrie à Bain-sur-Oust, Visteon systèmes intérieurs à Noyal-Châtillon-sur-Seiche…).

La place des activités de recherche et développement ainsi que celles de conseil et assistance aux entreprises (informatique, activités comptables et

**Qualification des postes salariés et spécialisation de la sphère productive des zones d'emploi bretonnes au 31/12/2004**

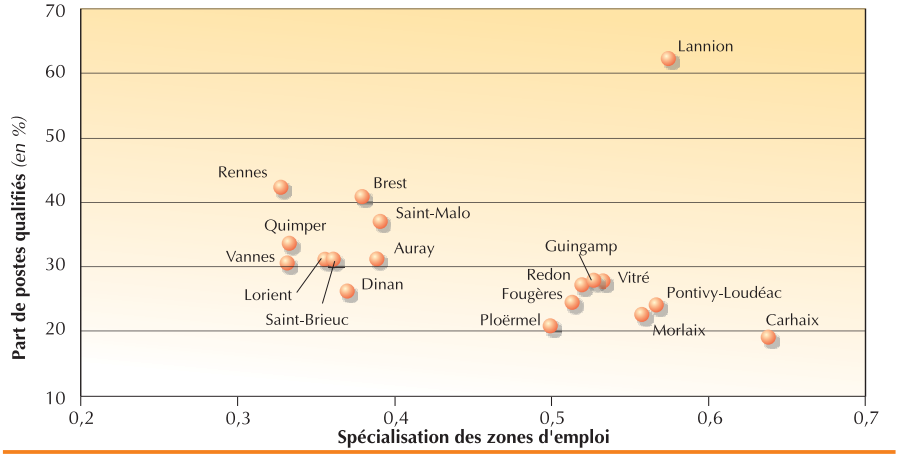


*Source : Insee, Clap*

## Les trois sphères d'activités

***La sphère productive*** *regroupe les activités orientées vers les marchés extérieurs, essentiellement l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises et le commerce de gros.*

***La sphère résidentielle*** *est formée des activités liées à la population : services aux particuliers, construction, santé, action sociale, commerce de détail, activités financières et transport de voyageurs...*

***La sphère publique*** *regroupe les emplois relevant des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière.*

*C'est le statut du poste salarié qui détermine l'appartenance à l'une des trois sphères.*

| Activités de la sphère productive | Activités de la sphère résidentielle |
|---|---|
| Industries agroalimentaires (sauf cuisson de produits de boulangerie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie) | Cuisson de produits de boulangerie<br>Boulangerie et boulangerie-pâtisserie<br>Pâtisserie<br>Chocolaterie, confiserie |
| Industries des biens de consommation, automobile, des biens d'équipement, des biens intermédiaires | |
| | Construction |
| | Activités financières |
| Énergie | |
| Services aux entreprises (gardiennage, nettoyage, informatique, activités comptables et juridiques, publicité…) | Services aux particuliers |
| | Centres d'aide par le travail, centres hospitaliers privés, organismes de formation des adultes et de formation continue... |
| | Organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales... |
| Transport routier (ou par conduites) de marchandises<br>Transport par eau<br>Transport spatial<br>Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures<br>Organisation du transport de fret | Transport routier de voyageurs<br>Transport ferroviaire<br>Transport aérien<br>Agences de voyages |
| Commerce de gros, intermédiaires | Commerce et réparation automobile<br>Grandes surfaces à prédominance alimentaire<br>Magasins d'alimentation, spécialisés ou non<br>Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations |
| Promotion immobilière de bureaux<br>Promotion immobilière d'infrastructures<br>Supports juridiques de programme<br>Location de terrains<br>Location d'autres biens immobiliers<br>Administration d'autres biens immobiliers<br>Supports juridiques de gestion de patrimoine | Promotion immobilière de logements<br>Marchands de biens immobiliers<br>Agences immobilières<br>Administration d'immeubles résidentiels<br>Location de logements |

### La représentation des industries agricoles et alimentaires dans les zones d'emploi bretonnes au 31/12/2004

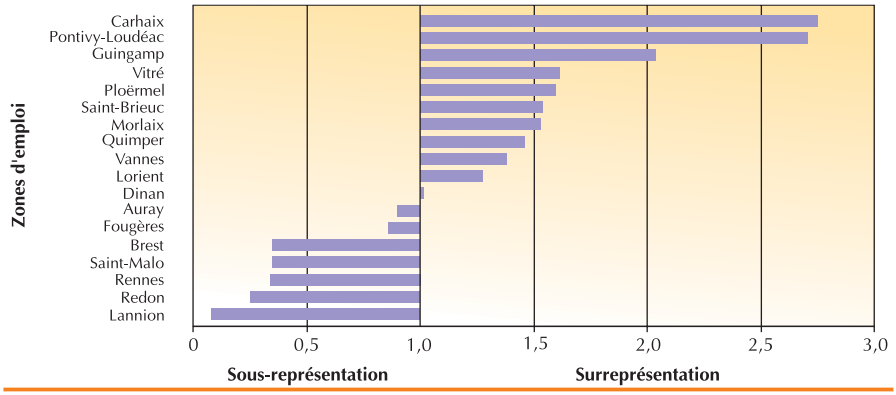


*Source : Insee, Clap*

Lecture : l'indice de représentativité de l'industrie agroalimentaire dans la zone d'emploi de Carhaix vaut 2,8. Dans cette zone, la part des effectifs des établissements de l'industrie agroalimentaire parmi ceux de la sphère productive est donc 2,8 fois plus importante que dans le reste de la région. Un indice supérieur à 1 signifie que l'activité est surreprésentée.

### La représentation des industries navale et aéronautique dans les zones d'emploi bretonnes au 31/12/2004

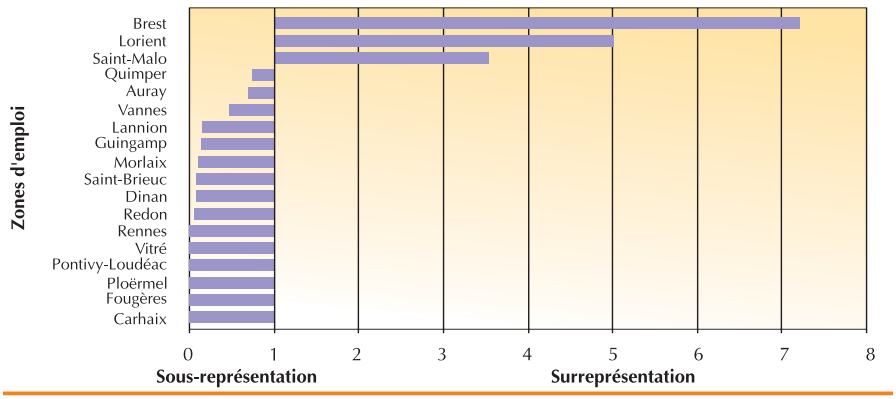


*Source : Insee, Clap*

### La représentation des technologies de l'information et de la communication dans les zones d'emploi bretonnes au 31/12/2004

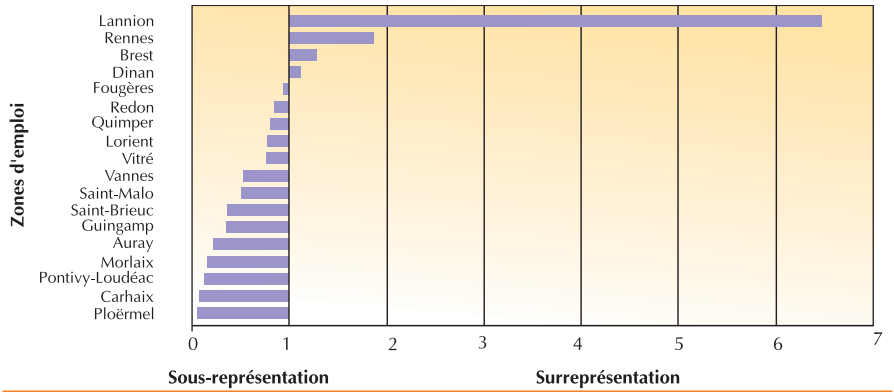


*Source : Insee, Clap*

juridiques…) est considérable. Bien que certaines activités y soient surreprésentées par rapport au reste de la région, la zone d'emploi de Rennes est celle qui affiche le profil le plus proche de la moyenne des zones d'emploi métropolitaines hors Île-de-France. C'est principalement sa taille qui favorise la diversification des activités.

Dans les zones d'emploi de taille plus modeste, la surreprésentation d'une ou deux activités de la sphère productive entraîne mécaniquement une faible diversification. Fin 2004, avec la moitié des effectifs de la sphère productive dans l'industrie agroalimentaire et 20 % d'entre eux dans le commerce de gros et les transports, les zones de Carhaix, Pontivy-Loudéac, ainsi que celle de Lannion où 55 % des postes concernent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), sont les plus spécialisées (voir encadré p11). Dans la zone d'emploi de Morlaix 59 % des postes de l'économie productive concernent les industries agroalimentaires, le commerce ou le transport.

Les zones d'emploi les moins spécialisées sont celles des 6 principales villes bretonnes puis celle de Dinan qui, en dépit de sa petite taille, se distingue par un tissu industriel très varié (électronique, habillement-cuir, carrières, agroalimentaire, bois…).

## Appareil productif : quelques établissements concentrent les effectifs

La concentration des emplois dans un nombre restreint d'établissements est un facteur de fragilité lorsque l'un d'eux se restructure. En revanche, elle s'avère avantageuse dans la mesure où elle contribue à la visibilité nationale et internationale des activités de la zone, notamment lorsque celles-ci sont organisées autour d'un pôle de compétitivité. Ce phénomène est particulièrement marqué dans la zone de Lannion où les quatre plus grands établissements de l'économie productive rassemblent 40 % des postes salariés de cette sphère. Au 31 décembre 2004, France Télécom recherche & développement (anciennement Centre national d'études des télécommunications) et Alcatel CIT à Lannion, plus de 1 000 salariés chacun, représentent 35 % des effectifs.

Ailleurs dans la région, quelques unités de l'appareil productif sont des

## Postes de travail et estimations d'emploi

*Au 31/12/2004 on compte 960 000* ***postes de travail*** *selon la source Clap et 1 080 000* ***personnes en emploi*** *selon les estimations d'emploi. Ces données produites par l'Insee ne sont pas directement comparables. D'une part la source Clap comptabilise des postes de travail alors que les estimations d'emploi portent sur le nombre de personnes en emploi au lieu de travail. Un poste correspond à un contrat de travail dans un établissement pour une durée donnée. Un salarié travaillant dans plusieurs établissements au 31 décembre comptera pour plusieurs postes quelle que soit la durée des contrats. Par conséquent, le nombre de postes ne correspond pas au nombre de salariés.*

*D'autre part, le champ d'activités couvert par ces sources diffère : les secteurs de l'agriculture et des services personnels et domestiques ne sont pas pris en compte dans Clap.*

**Qualification et concentration des postes salariés de la sphère productive au 31/12/2004** *(en %)*

| Zones d'emploi | Taux de qualification | Concentration des postes sur les quatre plus grands établissements |
|---|---|---|
| Carhaix | 19,1 | 25,6 |
| Ploërmel | 20,8 | 21,5 |
| Morlaix | 22,6 | 24,0 |
| Pontivy-Loudéac | 24,1 | 13,4 |
| Fougères | 24,4 | 19,9 |
| Dinan | 26,3 | 12,0 |
| Redon | 27,2 | 26,0 |
| Vitré | 27,9 | 20,4 |
| Guingamp | 27,9 | 17,2 |
| Vannes | 30,6 | 12,8 |
| Auray | 31,0 | 25,2 |
| Saint-Brieuc | 31,3 | 17,6 |
| Lorient | 31,3 | 15,7 |
| Quimper | 33,6 | 7,7 |
| Saint- Malo | 37,1 | 15,4 |
| Brest | 40,7 | 16,8 |
| Rennes | 42,3 | 15,0 |
| Lannion | 62,3 | 39,8 |

*Source : Insee, Clap*

Lecture : dans la zone d'emploi de Dinan le taux de qualification des salariés de la sphère productive (part des emplois de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires) est de 26,3 %. Et 12 % des postes salariés concernent les 4 plus grands établissements de la sphère productive.

employeurs prépondérants. La SOCOPA (Société des abattoirs d'Évron à Châteauneuf-du-Faou), ARDO à Gourin et UNICOPA (UNIon régionale des COoPératives Agricoles) à Carhaix-Plouguer concentrent 22 % des effectifs de la sphère productive de la zone d'emploi de Carhaix. Trois établissements du groupe Yves Rocher abritent 21 % des postes salariés de la sphère productive de la zone d'emploi de Redon. Dans celle d'Auray, où la sphère productive correspond à quelques 5 000 postes, les quatre principaux établissements, au premier rang desquels Hill-Rom à Pluvigner (industrie des équipements électriques et électroniques), en regroupent 25 %.

En revanche, la zone d'emploi de Quimper ne compte aucun établissement de plus de 600 salariés dans la sphère productive. Doux à Châteaulin et Monique Ranou à Saint-Evarzec, les deux plus grands, ne représentent que 16 % des effectifs. Le reste des salariés de l'industrie agroalimentaire sont répartis dans plusieurs unités (Paul Paulet à Douarnenez, Bonduelle à Rosporden et Doux Père Dodu à Quimper). Dans la zone de Dinan, seule la SAGEM à Quévert emploie plus de 250 salariés. C'est

**Qualification des postes salariés de la sphère productive en Bretagne au 31/12/2004** *(en %)*

| Secteurs d'activités | Taux de qualification |
|---|---|
| Transports | 12,8 |
| Habillement, cuir | 18,2 |
| Services opérationnels | 18,6 |
| Industries agricoles et alimentaires | 18,9 |
| Métallurgie et transformation des métaux | 21,4 |
| Industries du bois et du papier | 21,6 |
| Industrie automobile | 21,8 |
| Industries des produits minéraux | 22,0 |
| Industries des équipements du foyer | 23,6 |
| Industrie textile | 24,2 |
| Construction navale, aéronautique et ferroviaire | 25,3 |
| Activités immobilières | 28,3 |
| Chimie, caoutchouc, plastiques | 30,6 |
| Industries des équipements mécaniques | 32,5 |
| Pharmacie, parfumerie et entretien | 33,7 |
| Édition, imprimerie, reproduction | 38,1 |
| Industrie des composants électriques et électroniques | 41,2 |
| Commerce de gros, intermédiaires | 41,7 |
| Eau, gaz, électricité | 51,4 |
| Industries des équipements électriques et électroniques | 58,4 |
| Conseils et assistance | 68,0 |
| Postes et télécommunications | 78,2 |
| Recherche et développement | 85,7 |

*Source : Insee, Clap 2004*

également le cas de Michelin, dans la métallurgie et transformation des métaux, à Vannes.

## Moindre qualification des postes de la sphère productive bretonne

En Bretagne, les postes de cadres et de professions intermédiaires constituent 34,5 % de ceux de la sphère productive, contre 37,3 % en Métropole hors Île-de-France.

Cette proportion d'emplois qualifiés est variable selon les secteurs d'activités. C'est dans la recherche et développement, les postes et télécommunications ou le conseil et assistance aux entreprises qu'elle est la plus élevée. En revanche, le taux de qualification est faible dans les transports, l'habillement-cuir, l'industrie agroalimentaire ainsi que dans les services opérationnels aux entreprises (nettoyage, gardiennage…). Ainsi, dans la zone de Carhaix, où l'agroalimentaire est prépondérant, un poste sur cinq est qualifié tandis que dans celles de Lannion, Rennes, Brest, Saint-Malo et Quimper c'est le cas d'un tiers d'entre eux.

La forte spécialisation de certaines zones d'emploi bretonnes va de pair avec une moindre qualification des postes salariés proposés. C'est le cas de celles de Pontivy-Loudéac et de Morlaix où la part de cadres et de professions intermédiaires est inférieure de 10 points au taux régional. La zone de Lannion, spécialisée dans les TIC, fait exception avec un taux de qualification de 62,3 %.

L'implantation de certaines activités de l'économie productive dans les zones d'emploi a un impact sur leur taux de qualification pour cette sphère. Cependant, dans quelques secteurs la part des postes d'encadrement s'avère localement moindre. Ainsi, dans la zone d'emploi de Carhaix 12 % des postes de l'agroalimentaire concernent des cadres ou professions intermédiaires, soit 7 points de moins que dans la région. De façon similaire, dans la zone d'emploi de Redon, le taux de qualification du secteur de la pharmacie, parfumerie, entretien est de 28 %, contre 34 % en Bretagne.

En revanche, concernant la zone d'emploi de Lannion, la proportion de cadres et techniciens dans le secteur des équipements électriques et électroniques y est bien plus importante (82 %) que dans l'ensemble des zones d'emploi bretonnes (58 %).

■ **Sylvie LESAINT, Bruno RUL**

## Pour comprendre ces résultats

***Clap***

*Un nouveau dispositif de Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) permet de suivre, désormais chaque année, les profils d'emplois et de salaires des zones d'emploi. Clap repose sur la synthèse de sources administratives : le répertoire Sirene, les fichiers des Urssaf (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales), les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales), et le fichier de paie des agents de l'Etat.*

*Clap fournit, pour chaque région, une information homogène sur la localisation des établissements, les postes salariés et la masse des rémunérations versées. Les données sont disponibles par zone d'emploi et détaillées selon 114 secteurs économiques. Cette source est destinée à l'analyse économique localisée du facteur travail : c'est pourquoi on évalue le nombre de postes de travail des établissements implantés dans une zone et la masse salariale qu'ils versent. Cependant, Clap ne se substitue pas aux estimations d'emploi qui privilégient l'évaluation du nombre de personnes en emploi sur une zone.*

*Le champ de Clap couvre l'ensemble de l'emploi salarié, hormis les emplois domestiques, l'agriculture et la défense. Les non-salariés (artisans, professions libérales…) ne sont donc pas comptabilisés. Les établissements pris en compte dans cette étude ne sont que des établissements employeurs.*

***Les postes salariés qualifiés***

*Il s'agit des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires. Les chefs d'entreprise sont également pris en compte, dès lors qu'ils sont salariés. Le taux de qualification d'une zone d'emploi s'exprime par le rapport entre le nombre de postes qualifiés et le total des postes. Dans cette étude ce taux ne concerne que la sphère productive.*

***La spécialisation***

*L'indicateur de la spécialisation indique si, par rapport à une zone de référence, un territoire s'oriente de façon plus appuyée vers certaines activités. Dans cette étude, il permet de comparer la sphère productive d'une zone d'emploi à la métropole hors Île-de-France. L'indice de spécialisation utilisé met en relation les parts cumulées de postes salariés dans la zone d'emploi étudiée et le territoire de référence. Ces indices ont été calculés au niveau des zones d'emploi à partir de la Nomenclature Economique de Synthèse en 36 secteurs (NES36). Un indice égal à 0 signale une absence de spécialisation : la répartition sectorielle des postes salariés dans le territoire étudié est identique à celle du territoire de référence. Plus le coefficient est proche de 1, plus la zone est spécialisée.*

***La concentration***

*Cet indicateur permet de mesurer si l'emploi repose essentiellement sur quelques établissements (ici les quatre plus grands établissements) ou s'il est plus largement réparti.*

## Pour en savoir plus


- Évolution de l'emploi salarié privé en 2005 : une croissance portée par le secteur de la construction / Jean-Luc Nativel ; Insee Bretagne. - Dans : *Le flash d'Octant* ; n° 121 (2006, sept.). - 4 p.
- La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en 2004 / Christophe Basso, Guillaume Gaudron, Bernard Morel. - Dans : *Insee première* ; n° 1100 (2006, sept.). - 4 p.
- L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004)- le chômage départemental (1981-2005) / Ali Hachid, Christelle Vallon. - Dans : *Insee résultats*. Société ; n° 56 (2006, sept.). Système en ligne.
- Vers une connaissance de l'emploi salarié au niveau local / Delphine Léglise, Elisabeth Vilain ; Insee Nord-Pas-de-Calais. - Dans : *Pages de Profils* ; n° 8 (2006, juil.). - 8 p.
- En Midi-Pyrénées, les trois quarts de la masse salariale sont distribués dans les pôles urbains / Isabelle Pertile. - Dans : *Insee Midi-Pyrénées* : 6 pages ; n° 90 (2006, sept.). - 6 p.
- Clap : l'observation de l'activité économique locale / Stéphane Zins ; Insee Alsace. - Dans : *Chiffres pour l'Alsace : revue*. - N° 28 (2005, sept.). - P. 10
- Pour une meilleure connaissance locale de l'appareil productif / Jean-François Royer ; Insee. - Dans : *Courrier des statistiques*. - N° 105-106 (2003, juin). - P. 23-25.